

LIFE

Logements Intergénérationnels et Familiaux Évolutifs / Fribourg

Charte du « Vivre ensemble »

Charte adoptée le 26 juin 2014

La coopérative L.I.F.E. est une coopérative d'habitation participative. Elle a pour objectif d'assurer à ses membres un logement qui, intégrant le mieux possible le respect de l'environnement, affirme et développe l'importance des liens sociaux dans un habitat à valeur ajoutée collective. La présente charte témoigne des valeurs qui définissent la coopérative et appelle ses membres à s'engager dans le respect des valeurs et principes suivants :

PARTICIPATION, COMMUNICATION ET BIENVEILLANCE

La coopérative L.I.F.E. appartient à ses membres. Elle invite chaque membre à être acteur ou actrice des processus décisionnels concernant l'aménagement et la gestion du lieu de vie, et à participer à la vie de la coopérative (tâches partagées, moments festifs...). Elle encourage la prise en charge partagée de tous les aspects de la vie de la coopérative, en recherchant le plus souvent le consensus. Respectivement, les membres de la coopérative s'engagent à respecter les autres coopérateurs et coopératrices et leurs convictions personnelles. Ils coopèrent pour la recherche de solutions en cas de conflits interpersonnels (notamment via une médiation). Dans leurs relations entre eux au quotidien, les membres pratiquent la bienveillance et la tolérance.

QUALITE DE VIE

Le projet d'habitat vise à améliorer la qualité de vie individuelle et collective en offrant des espaces agréables à vivre et favorables à la santé (tranquilles, lumineux, spacieux,...). Il favorise un équilibre entre vie privée et vie collective. Le projet soustrait durablement un lieu de vie à la spéculation immobilière, et facilite l'accès au logement par des loyers les plus bas possibles.

CONVIVIALITE ET SOLIDARITE

Le concept architectural de l'habitat consiste à intégrer, dès les premières réflexions, des espaces communs dans le but de favoriser les contacts, les échanges, la mixité sociale et le développement des liens sociaux. La coopérative privilégie les moments de rencontre, notamment autour des repas partagés ou de l'exécution des tâches courantes (buanderie, atelier de réparation, achats). La coopérative promeut la participation sociale de chacun ; elle œuvre en faveur de l'intégration et contre l'exclusion. La coopérative crée un fonds de solidarité afin de contribuer par des actions concrètes à la vie commune et afin de venir en soutien aux membres en difficulté passagère.

RELATIONS ENTRE GENERATIONS

Le coopérative favorise le lien et l'entraide entre personnes de générations différentes. Il lutte contre l'âgisme et les stéréotypes. Les membres considèrent les échanges entre générations comme une force, un outil de développement de la personnalité et de transmission de savoirs entre générations. Le projet met à disposition spécifiquement des logements pour les personnes âgées. Conscients du défi représenté par le vieillissement de la population, les membres collaborent à un système d'échanges de prestations réciproques. La coopérative intègre les enfants et adolescents dans ses processus de décision. Travaillant sur leur sens des responsabilités, elle souhaite contribuer à leur citoyenneté.

PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres s'engagent à vivre, agir et consommer selon des valeurs écologiques, cherchant à recréer un lien durable entre les êtres humains et la nature. Ils réduisent leur empreinte sur l'environnement au moment de la construction de l'habitation et de son utilisation quotidienne. L'emplacement géographique de l'habitation doit être proche des infrastructures communautaires. Il doit permettre aux membres de la coopérative d'utiliser des moyens de transport peu polluants. Dans la mesure du possible, les aménagements extérieurs favorisent les espaces verts et naturels, de même que la biodiversité.

INTEGRATION DANS LA COLLECTIVITE

Les habitants prennent part activement à la vie de quartier. Dans l'idée de promotion des liens intergénérationnels, la coopérative propose des moments d'échanges et de partages qui peuvent s'étendre au quartier, notamment à l'aide d'espaces communautaires. La coopérative mettra à disposition de la collectivité (en location) des locaux à valeur collective ajoutée (crèche, local pour associations, ateliers d'artistes ou autres) qui répondent à des besoins de la population et qui vont en harmonie avec les principes de la Charte.

Le respect de ces principes permet à la coopérative d'atteindre son objectif.
Chaque membre de la coopérative L.I.F.E. s'engage à respecter la présente charte.